

C. Vigour, B. Cappellina, L. Dumoulin, V. Gautron (2022), *La justice en examen. Attentes et expériences citoyennes*, Paris, Presses universitaires de France

Alors que la justice traverse une crise de légitimité¹, quelles perceptions les citoyens ont-ils de cette institution ? C'est à cette ambitieuse question que l'ouvrage propose de répondre, à travers une analyse des représentations, des pratiques et des expériences citoyennes vis-à-vis de la justice, appréhendées dans toute leur diversité. Issus de disciplines diverses (sociologie, science politique, droit), les auteurs combinent une expertise juridique avec une compréhension fine des réalités concrètes du système judiciaire telles que perçues par les citoyens. En outre, cet ancrage pluridisciplinaire permet la mise en lien de courants de recherche qui dialoguent généralement peu, à partir d'une démarche inductive.

Sur le plan méthodologique, cette étude combine enquêtes qualitative et quantitative. Elle s'appuie, d'une part, sur 17 entretiens collectifs réalisés avec 80 personnes entre 2015 et 2017. Ces entretiens sont structurés en trois parties : la première explore les représentations générales de la justice (« Qu'est-ce que la justice pour vous ? »), la deuxième s'articule autour du visionnage et de la discussion de quatre extraits d'un documentaire sur un palais de justice, et la troisième interroge le groupe sur des cas fictifs concrets (conflit de voisinage, conduite en état d'ivresse, vandalisme). D'autre part, l'étude repose sur un questionnaire soumis en janvier 2018 auprès d'un échantillon de 2770 personnes représentatives de la population française, via le panel ELIPSS (Étude Longitudinale par Internet pour les Sciences Sociales), créé par le dispositif DIM-quanti SHS de Sciences Po Paris. Le questionnaire reprend la même structure que celle des entretiens collectifs. Tandis que ces derniers permettent d'éclairer la construction d'un jugement *public* sur la justice, les réponses au questionnaire, recueillies dans un cadre *privé*, visent à préciser les facteurs sociodémographiques et politiques qui influencent les représentations de la justice.

Ce riche matériau empirique est ensuite analysé à l'aide d'une démarche associant la sociologie de la réception de l'action publique et la sociologie du droit et de la justice. La première permet d'explorer les modes d'appropriations des politiques publiques par leurs ressortissants et la manière dont l'expérience qu'ils en font modifie le sens donné à ces politiques². La seconde, et en particulier les *legal consciousness studies*, invite à étudier comment les individus conçoivent le droit et l'intègrent en fonction de leur propre interprétation. La typologie des rapports au droit proposée par P. Ewick et S. Silbey (1998) sert de clé de lecture à leur matériau : ces autrices distinguent le rapport *face* au droit, marqué par une crainte de la loi tout en la respectant, le

¹ A. Vauchez, L. Willemez (2007), *La justice face à ses réformateurs (1980-2006) : entreprises de modernisation et logiques de résistance*, Paris, PUF.

² A. Revillard (2018), « Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants : La réception de l'action publique », *Revue française de science politique*, 68, p. 469-491.

rappart avec le droit, caractérisé par un usage stratégique et maîtrisé des règles juridiques, et le rapport contre le droit, perçevant la justice comme arbitraire et éloignée. Les auteurs de *La justice en examen* proposent de confronter cette typologie aux représentations de la justice en France, et la mettent en perspective avec les données empiriques recueillies. Le triptyque « confiance, autorité, légitimité » structure l'analyse du rapport des citoyens à la justice. Les auteurs soutiennent que le recours au seul prisme de la confiance est réducteur et soulignent l'importance d'inclure l'autorité (capacité à faire respecter la loi) et la légitimité (respect des normes et recherche de l'intérêt général). La combinaison de ces notions et approches théoriques leur permet d'envisager toute la pluralité des représentations et expériences citoyennes de la justice.

L'ouvrage est divisé en quatre parties, chacune composée de deux chapitres, et articule de manière conjointe les matériaux quantitatifs et qualitatifs. La première partie éclaire la tension entre les aspirations élevées et idéalistes des citoyens à l'égard de la justice et leurs critiques de son fonctionnement. Ce contraste montre un attachement réel mais ambivalent à la justice. Le premier chapitre présente les fonctions attribuées aux tribunaux et au système judiciaire : tandis que la majorité des participants aux entretiens collectifs le considère comme un mécanisme de régulation sociale, les répondants au questionnaire soulignent davantage son rôle de sanction. De fortes attentes en matière d'écoute, d'empathie et d'attention aux singularités sont également exprimées. Le chapitre 2 se focalise sur les critiques formulées, portant principalement sur le fonctionnement et l'organisation de l'institution judiciaire (coût, délais, complexité) et dont découle une critique sociale qui dénonce la (re)production des inégalités sociales et économiques, notamment à l'avantage des plus riches ou de ceux dont le réseau est le plus étendu.

Dans la deuxième partie, l'étude aborde la confiance dans le système judiciaire sous deux prismes : d'une part, les représentations et attitudes envers certains professionnels du système judiciaire, et d'autre part, les inégalités devant le droit. Le premier aspect, au centre du troisième chapitre, souligne une tension importante entre confiance et défiance envers divers professionnels. Par exemple, les policiers bénéficient d'une image globale positive et d'une confiance élevée, bien que vivement critiqués pour leurs pratiques discriminatoires. L'enquête quantitative montre que cette confiance augmente avec l'âge, une orientation politique plutôt à droite et une absence d'interactions récentes avec la police. Quant aux juges, les participants aux entretiens collectifs en attendent de l'impartialité et de l'indépendance, tout en souhaitant une justice qui reconnaît leur individualité. La confiance dans les juges est moins élevée que celle accordée aux policiers et augmente avec le niveau de diplôme, l'orientation politique à gauche et l'absence d'expérience de justice. Les avocats, perçus à la fois comme dévoués mais aux services onéreux, inspirent le niveau de confiance le moins élevé, surtout parmi les hommes

plus âgés, avec un faible niveau de diplôme et une expérience de justice. Le quatrième chapitre met en lumière les inégalités perçues par les citoyens face au droit et au système judiciaire. Les auteurs distinguent 5 dimensions influençant cette perception : l'appartenance sociale, les expériences de justice, le type de contentieux, le genre, et l'appartenance à une minorité ethnique. Les citoyens utilisent et combinent ces catégories dans leurs discours sur les inégalités.

La troisième partie explore la question du jugement en matière pénale, de manière abstraite dans un premier temps (chapitre 5), en situation concrète dans un second temps (chapitre 6), à l'aide de cas fictifs et d'un extrait de documentaire présentés aux participants. Dans le cas des représentations générales des citoyens, les auteurs notent une forte critique de la justice pénale, souvent considérée comme trop clémence. Les citoyens témoignent de fortes attentes punitives, néanmoins associées à une dimension réformatrice par la pédagogie et la thérapie. Ces résultats varient selon les variables sociodémographiques : plus le niveau de diplôme des répondants est élevé, plus ils tendent à rejeter l'idée que les juges remettent en liberté les personnes arrêtées par les forces de l'ordre, avec une tendance plus prononcée chez les personnes se déclarant de gauche. Néanmoins, lorsqu'ils sont mis en situation de juger face à des cas concrets – documentaires ou fictifs –, les citoyens adoptent une approche plus nuancée et l'influence de leur profil sociodémographique s'estompe. Il est intéressant de relever que leurs critères de définition des peines se rapprochent de ceux effectivement utilisés par les juges.

Enfin, la quatrième partie développe une typologie des rapports au droit et à la justice qui rejoint celle de P. Ewick et S. Silbey. Cette typologie repose sur l'analyse en composantes multiples (ACM), qui révèle un champ des représentations de la justice articulé autour de deux axes. Le premier distingue la confiance dans le système judiciaire, où les interactions directes avec celui-ci tendent à engendrer des perceptions négatives, alors que l'absence d'interaction est associée à une vision plus favorable. Le second axe concerne la légitimité perçue à exprimer une opinion structurée sur ces instances et leur fonctionnement. Ici se dessine une dichotomie entre les individus qui omettent fréquemment de répondre et ceux qui fournissent des réponses complètes. L'inclusion des non-réponses dans l'analyse révèle comment l'attitude face aux questions, qu'elle soit distante ou impliquée, éclaire le rapport à la justice qui en découle. L'analyse quantitative enrichit ainsi la compréhension en considérant des éléments jugés marginaux ou hors sujet en analyse qualitative, notamment les personnes qui s'expriment peu ou pas du tout. Le positionnement des citoyens sur ces axes dépend de nombreux facteurs tels que le niveau de diplôme, les revenus, le genre, l'appartenance supposée à un groupe ethnique, la connaissance et la compréhension de la situation et des procédures judiciaires, etc. Les auteurs distinguent quatre « classes » idéal-typiques de rapports au droit. Les "défiant" ont des sentiments négatifs et critiques envers la justice, marqués par une tendance à l'éviter et des

expériences d'inégalités, notamment vis-à-vis de la police. Les représentants de ce groupe, majoritairement masculin et en activité, ont le plus d'expérience de conflits et de contacts avec les policiers ou professionnels du droit. Ils sont critiques vis-à-vis du fonctionnement de la démocratie et montrent peu d'intérêt pour le politique. Les « confiants distants » ont une image plus contrastée du système judiciaire, avec une approche volontairement éloignée mais relativement positive. Ce groupe, en activité et assez intéressé par le politique, a aussi une expérience de la justice. Les « illégitimes » rassemblent davantage de femmes et expriment un niveau de confiance intermédiaire. Elles sont généralement sans expérience judiciaire et manifestent un sentiment d'incompétence pour exprimer un avis, tout en étant peu intéressées par le politique. Enfin, les « légitimistes » sont également majoritairement des individus sans expérience directe de la justice ou connaissance du droit mais montrent confiance et satisfaction envers les institutions régaliennes.

La classification élaborée par les auteurs fait ainsi écho à celle développée par Ewick et Silbey, tout en s'en distinguant par les axes retenus et la caractérisation des différentes classes. L'élaboration d'une nouvelle typologie des rapports au droit et à la justice constitue un apport significatif aux études sociojuridiques. De plus, tandis que la typologie d'Ewick et Silbey reposait exclusivement sur des entretiens biographiques, la présente étude l'enrichit grâce à des entretiens collectifs et une analyse factorielle, montrant la pertinence d'une approche multiple des appropriations du droit, de ses intermédiaires et de la justice. Ces méthodes mixtes mettent en évidence les tensions, ambivalences et nuances dans les différents rapports au droit qui émergent chez les citoyens. Elles situent ces rapports contrastés en fonction des caractéristiques des enquêtés, mettant en lumière les variables influençant les multiples perceptions de la justice. En revanche, si les variables de genre, d'âge, de niveau socio-professionnel ou d'expérience de la justice ont été largement exploitées, il aurait été intéressant de se pencher également sur les aspects territoriaux (urbains/ruraux, régionaux) et sur l'éventuelle hétérogénéité qu'un pays comme la France pourrait présenter. Y a-t-il des différences de perception entre les personnes vivant en zone rurale ou urbaine, ou selon les régions ? Les rapports au droit et aux professionnels en sont-ils affectés ? Cette dimension est mentionnée mais peu explorée.

L'ouvrage s'illustre également par la qualité exceptionnelle de son matériau empirique et de son analyse, rendue vivante par les témoignages des personnes interrogées et la prise en compte de leurs émotions. Toutefois, une présentation moins répétitive des données empiriques améliorerait la clarté et lisibilité de l'étude. Compte tenu de la richesse du matériau recueilli, une discussion approfondie sur les implications pratiques des résultats, notamment en termes de réformes politiques ou de changements dans le système judiciaire est encouragée, bien que cela soit déjà esquissé dans la conclusion de l'ouvrage. D'un point de vue théorique, l'approche pluridisciplinaire et le cadre conceptuel innovant enrichissent considérablement les analyses et

conclusions. Finalement, il s'agit là d'un ouvrage important qui offre une meilleure compréhension des rapports entre les citoyens et le système judiciaire.

Marie Gerrienne
F.R.S.-FNRS, Université de Liège, IRSS
marie.gerrienne@uliege.be

Lisa Pelssers
F.R.S.-FNRS, Université de Liège, IRSS
lisa.pelssers@uliege.be